



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 19

NOMBRE DE VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Avril 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 Mars 2023, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT -- BEYRAND -- CELAN -- CHIBRAC -- GARRIGOU -- GASTEUIL -- LANGLOIS - PROUILHAC -- PUJO -- QUINTANO -- QUISSOLLE -

Mesdames BETTON -- BINET - BOUSSEAU -- BOUTER -- MOREIRA - REMIGI - SILVESTRE - SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame HANRAS à Monsieur GASTEUIL

Monsieur RECORS à Monsieur DUCOUT

Madame PENARD à Monsieur QUINTANO

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

Monsieur ZGAINSKI à Madame MOREIRA

Madame COMMARIEU à Madame SILVESTRE

Madame ROUSSEL à Monsieur PROUILHAC

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur PUJO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur PUJO qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 22 Mars 2023 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2023 - DÉLIBÉRATION N° 2023/2/2
 Réf : 7.1.2

OBJET : BUDGET DES TRANSPORTS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2023 du service de Transports, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, tant pour les dépenses que pour les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le montant total du budget s'élève à 1 952 289 € et s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 437 548,00 €
Recettes	1 437 548,00 €
(dont un excédent reporté de	64 300,92 €)

Section d'investissement

Dépenses	514 741,00 €
Recettes	514 741,00 €
(dont un excédent reporté de	134 494,79 €)

Ce budget a été voté de la manière suivante :

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
70 – Produit des services du domaine	24		2	011 – Charges à caractère général	24		2
74 – Dotations, subventions et participations	24		2	012 – Charges de personnel	24		2
75 – Autres produits de gestion gourante	24		2	65 – Autres charges de gestion courante	24		2
77 – Produits exceptionnels	24		2	66 – Charges financières	24		2
013 – Atténuation de charges	24		2	67 – Charges exceptionnelles	24		2
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24		2
				Dotations aux amortissements			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
10 – Dotations, fonds divers et réserves	24		2	16 Emprunts et dettes	24		2
16 – Emprunts et dettes assimilées	24		2	20 Immobilisations incorporelles	24		2
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	24		2	21 Immobilisations corporelles	24		2
Dotations aux amortissements							

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame MOREIRA et son mandant),

- **Adopte** les propositions de Monsieur le Président

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le
et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 9/05/2023

5/05/2023

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un
délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.